

COMMISSION RESTAURATION



Séance du 05 décembre 2022

Présents MEKILA Adeline, MASSEÏ Muriel, OUVRARD Françoise, WOLFF Nicolas, CASES Sophie, NAUDIN Karine, LAZEYRAS Estelle, GAUTIER Adeline, CHARRIER Frédéric, CRAMPON Brigitte (DDEN)

Excusés SAINT-PÉ Séverine, CLERC Isabelle, BARLIER Thierry, DEMEOCQ Karine, CHABRIER Lydie.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

▲ Approbation du compte rendu de la commissions restauration du 20 juin 2022

Mme MEKILA a ouvert la séance et a mis au vote le compte rendu de la commission restauration du 20 juin 2022. Aucune remarque n'a été soulevée, celui-ci a été approuvé à l'unanimité.

▲ Gaspillage alimentaire

Valentine ROSEAU, chargée de mission développement durable pour la collectivité, s'est présentée, puis elle a évoqué comme cela avait été dit lors de la dernière commission, qu'une réflexion a été entamée sur la gestion des déchets alimentaires dans les cantines scolaires.

Pour rappel, une réunion d'information a eu lieu le 30 août dernier avec les différents acteurs du milieu scolaire : Directrices et Directeur des écoles publiques, Directeur de la garderie de la Souris Verte, Directrice de l'accueil de loisirs ainsi que le chef de cuisine.

L'objectif est de réduire la quantité d'ordures ménagères et de revaloriser un maximum les déchets produits par les restaurants scolaires.

Un contrat est mis en place avec la société Ecovalim qui se charge de récolter les bio déchets afin de les revaloriser.

La collecte de ces bio déchets est alors transportée à l'usine de méthanisation située à Migné-Auxances. Le gaz produit est ensuite injecté directement dans le réseau public et sert à chauffer environ 6 000 habitants pour l'instant.

Comment ça se passe en pratique ?

Tous les bio déchets (déchets alimentaires) sont déposés dans une poubelle marron (de 240 litres) identifiée d'un logo « bio déchets ».

Un ramassage par semaine est effectué par la société Ecovalim = le mardi matin, et a débuté le mardi 06 septembre 2022.

▀ Questions diverses

➤ Tarifification sociale des cantines :

Pour information, depuis la rentrée de septembre 2022, la tarification de cantine a évolué.

Pour rappel, la dernière augmentation de tarifs pour la cantine et pour la Garderie de Bellefois datait du 03 mai 2018.

Les tarifs de cantine sont restés inchangés pour les années scolaires suivantes : 2018-2019 / 2019-2020 / 2020-2021 et 2021-2022.

Le maintien des tarifs a été décidé pour ne pas pénaliser les familles qui auraient pu rencontrer des difficultés financières liées à la pandémie et aux éventuelles mises en chômage partiel ou licenciement.

Pour l'année 2022-2023, il a été proposé d'instaurer une tarification sociale des cantines, comme le préconisait l'Etat.

Pour ce faire, la tarification devait tenir compte des quotients familiaux, il a donc été proposé une tarification par tranche de quotient.

Les quotients indiqués ont été choisis suite à un retour de la CAF notamment, et sont également ceux pratiqués le plus généralement, comme par exemple à Charrais.

L'augmentation des tarifs proposée reste une hausse raisonnée de 0,05 € pour la tranche intermédiaire et de 0,10 € pour les quotients les plus élevés.

Les tarifs mis en place sont les suivants :

Prix d'un repas	Elèves originaires de NEUVILLE-DE-POITOU et d'YVERSAY		Elèves originaires d'autres communes
	Maternelle	Elémentaire	Maternelle - Elémentaire
QUOTIENT			
< ou = 500	1 €	1 €	1 €
501 à 900	2,85 €	3,25 €	4,25 €
901 et +	2,90 €	3,30 €	4,30 €

Pour le mois de septembre 2022, **379 familles ont été facturées et 32 familles ont bénéficié de la tarification à 1€.**

Pour le mois d'octobre 2022, **383 familles facturées dont 32 familles ont bénéficié de la tarification à 1€.**

Pour le mois de novembre 2022, **382 familles facturées dont 34 familles ont bénéficié de la tarification à 1€.**

La Commission a été clôturée aux alentours de 19h15.